

---

**CONCOURS :**           **TECHNICIEN de RECHERCHE et de FORMATION – EXTERNE**  
**ACADEMIE(S) :**       **Grenoble - Lyon**  
**BAP :**                   **J - Gestion et Pilotage**  
**Emploi type :**         **Technicien.ne en gestion administrative**

---

**CENTRE ORGANISATEUR : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2**

## **EPREUVE UNIQUE D'ADMISSION**

**Lundi 06 juillet 2020 – 14 heures**

**Durée : 3 heures – coefficient 1**

Le présent dossier comporte **22 pages numérotées de la page 1 à la page 22**. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet. Il constitue le sujet de l'épreuve et le document sur lequel vous devez formuler vos réponses. Aucun document complémentaire ne sera accepté ni corrigé.

Seule l'utilisation d'un stylo de couleur bleue ou noire est autorisée. L'utilisation d'une autre couleur, du crayon à papier ou d'un surligneur est interdite.

L'usage de tout document, autres que ceux qui vous seront remis lors de l'épreuve et l'utilisation de tout matériel électronique est interdit.

**Ce sujet ne doit pas être détaché/dégrafé.**

Il vous est rappelé **que votre identité ne doit figurer que sur la partie basse de cette feuille. Ne rien écrire dans le cadre réservé au N°.**

Toute mention d'identité ou tout signe distinctif porté sur une autre partie de la copie mènera à l'annulation de votre épreuve.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.

Note :     /20

---

**NOM patronymique :** \_\_\_\_\_  
(nom de naissance)  
**Nom d'usage :** \_\_\_\_\_  
**Prénom(s) :** \_\_\_\_\_  
**Né(e) le :** \_\_\_\_\_

N°
N°

## CONNAISSANCES DE BASE (57 points)

1. Qu'est-ce que la loi ORE ? Quels sont les trois axes principaux de cette loi ? (5 points)

---

---

---

---

---

---

---

---

2. Citer les 2 conseils qui composent la gouvernance d'une université et préciser leurs rôles. (6 points)

---

---

---

---

---

---

---

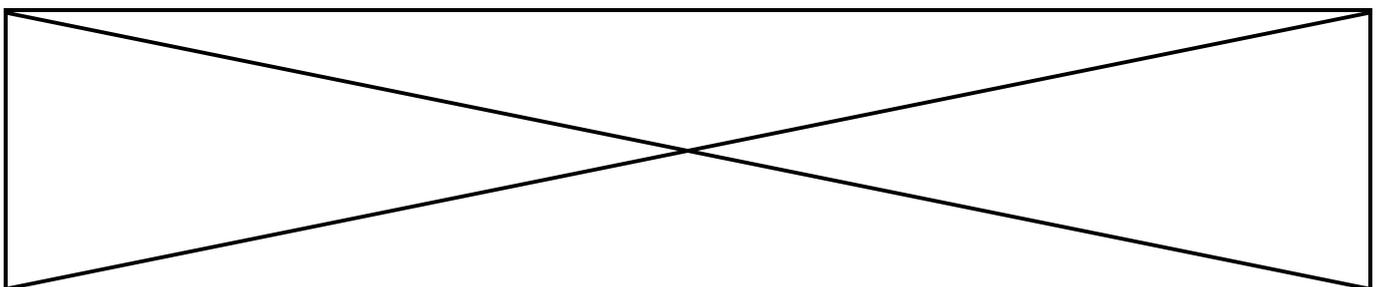
---

---

---

---

---



3. Quelles sont les principales missions des CROUS ?

(1,5 point)

---

---

---

4. Quel est le rôle de l'HCERES ?

(2 points)

---

---

---

---

5. Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales. Pour les 2 instances suivantes, indiquer leur intitulé exact et s'il s'agit d'une instance nationale ou locale : (2 points)

CTE : \_\_\_\_\_

---

CTMESR : \_\_\_\_\_

---

6. Comment est élu le Président de l'Université ? citer ses principales missions

(4 points)

---

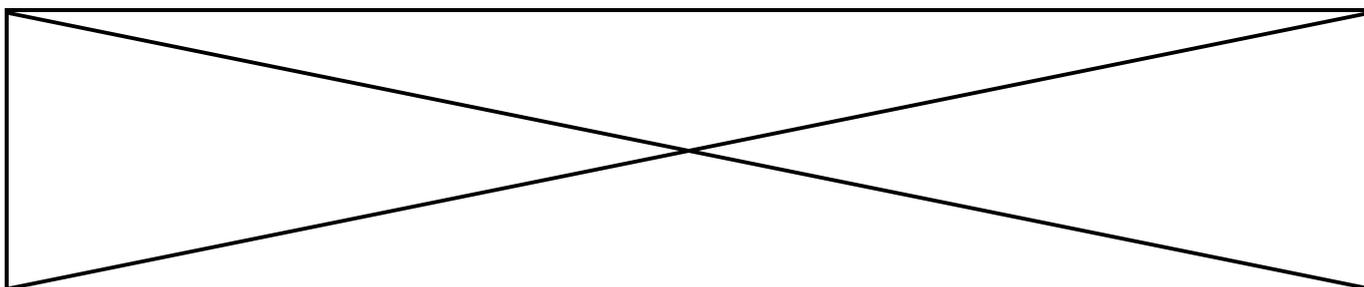
---

---

---

---

---



7. Les étudiants de votre département de scolarité sont partis dans la capitale de ces différents pays. Pouvez-vous indiquer de quelles villes il s'agit ? (3,5 points)

Luxembourg : \_\_\_\_\_

Suède : \_\_\_\_\_

Estonie : \_\_\_\_\_

Hongrie : \_\_\_\_\_

Malte : \_\_\_\_\_

Tchéquie : \_\_\_\_\_

Slovénie : \_\_\_\_\_

8. L'euro (€) est la monnaie officielle de 19 des 27 pays membres de l'UE. Ces pays forment la zone euro. Citer 10 des 19 pays de la zone euro. (2 points)

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

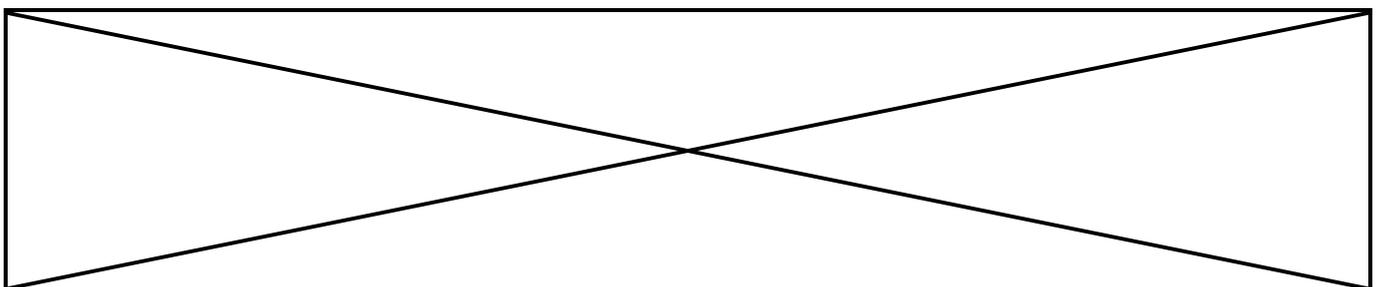
9. Quelle est la plus haute juridiction administrative en France ? (1 point)

\_\_\_\_\_

10. Les organismes de recherche comprennent : des EPST dont les personnels ont le statut de fonctionnaires, des EPIC dont les personnels ont le statut de salariés de droit privé, des fondations et instituts particuliers. Que signifient les sigles : (1 point)

EPST : \_\_\_\_\_

EPIC : \_\_\_\_\_



11. Expliquer la différence entre déconcentration et décentralisation :

(3 points)

---

---

---

---

---

---

---

12. Voici une liste d'organismes de recherche, indiquer pour chacun ce que signifie leur sigle :  
(2,5 points)

CNRS : \_\_\_\_\_

INSERM : \_\_\_\_\_

CNES : \_\_\_\_\_

INED : \_\_\_\_\_

IFE : \_\_\_\_\_

13. Citer les 2 types de recettes d'un EPSCP et donner 3 exemples pour chaque type

(4 points)

---

---

---

---

---

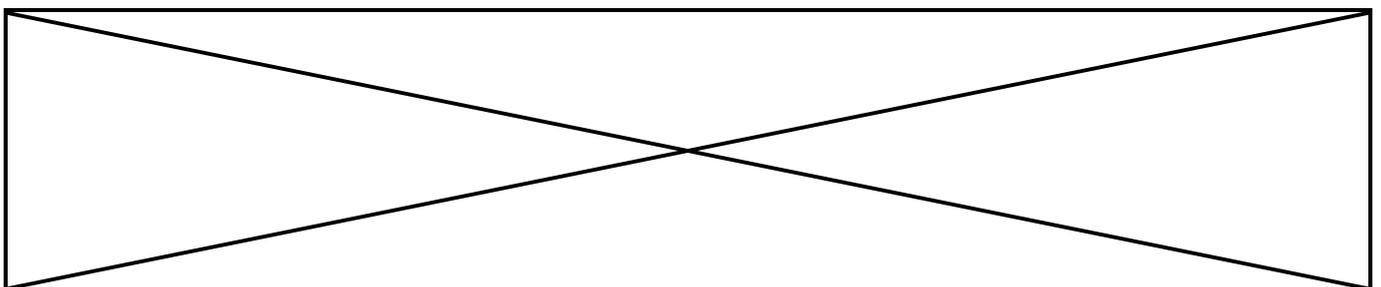
---

---

---

---

---







---

---

---

17. Qu'est-ce que le référentiel Marianne ? (2 points)

---

---

18. En informatique pourquoi utilise-t-on des logiciels anti malwares ? (1 point)

---

---

---

19. A quoi sert la CNIL ? (1 point)

---

---

---

20. Que signifie le terme RGPD et qu'est-ce que cela a changé ? (1 point)

---

---

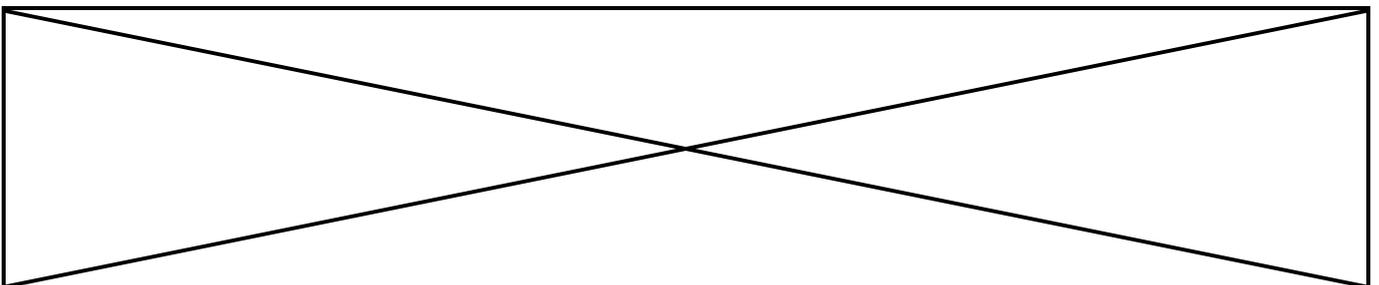
---

21. Qu'est-ce qu'un tableau croisé dynamique ? (1 point)

---

---

---



22. Qu'est-ce que le publipostage ? Citer un exemple d'utilisation pratique

(2 points)

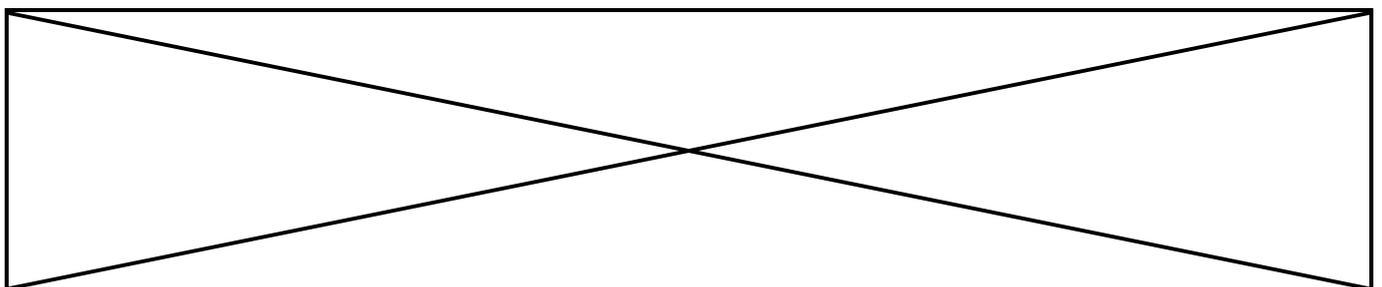
---

---

---

---

---



## CONNAISSANCES SPECIFIQUES (43 points)

1. Sachant que le taux de TVA est de 20%, quel est le montant HT d'un bien de 384 € TTC. (1 point)

---

2. Citer et développer les six principes budgétaires. (6 points)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

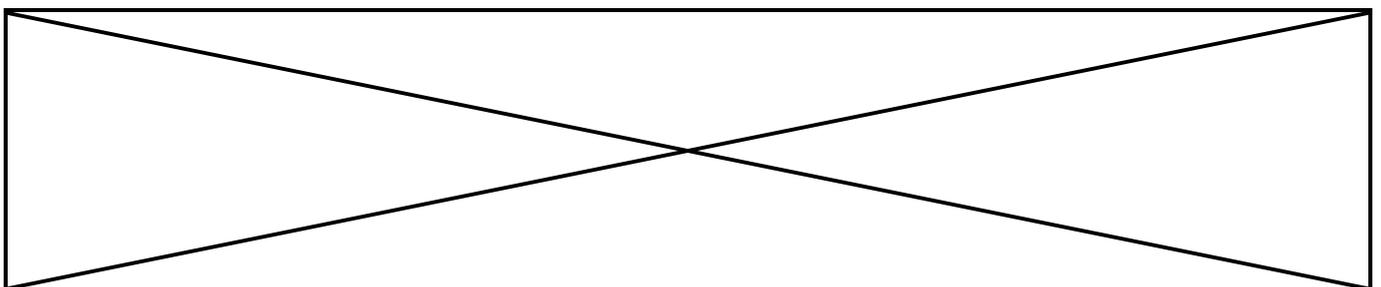
3. Qu'est-ce qu'un marché public ? (3 points)

---

---

---

---



4. Quels sont les différents corps d'enseignants titulaires que l'on peut trouver au sein d'une université ? (2 points)

---

---

---

---

5. Donner la définition d'un ETPT. (1 point)

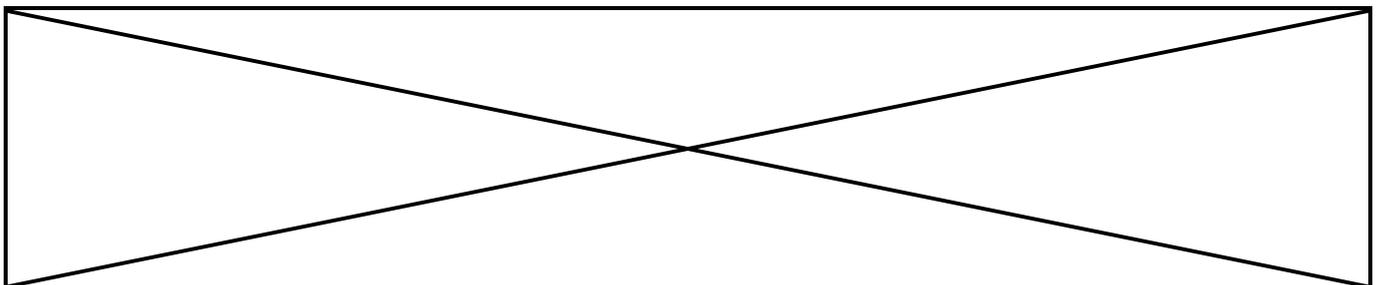
---

---

6. Parmi les obligations des fonctionnaires, quelle est celle explicitée dans le texte ci-dessous ? (2 points)

---

« Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. La portée de cette obligation est appréciée au cas par cas par l'autorité hiérarchique sous contrôle du juge administratif. *Cette obligation* est une construction jurisprudentielle complexe qui varie d'intensité en fonction de critères divers (place du fonctionnaire dans la hiérarchie, circonstances dans lesquelles il s'est exprimé, modalités et formes de cette expression). C'est ainsi que le Conseil d'Etat a jugé de manière constante que *cette obligation* est particulièrement forte pour les titulaires de hautes fonctions administratives en tant qu'ils sont directement concernés par l'exécution de la politique gouvernementale. A l'inverse, les fonctionnaires investis d'un mandat politique ou de responsabilités syndicales disposent d'une plus grande liberté d'expression. *Cette obligation* n'a pas trait uniquement à l'expression des opinions. Elle impose au fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers. »



7. Citer les différents corps de la filière ITRF par catégorie. (5 points)

---

---

---

---

---

8. Citer les grades du corps de catégorie B de la filière ITRF. (3 points)

---

---

---

9. Que signifient les sigles : (3,5 points)

UE : \_\_\_\_\_

LMD : \_\_\_\_\_

CVEC : \_\_\_\_\_

ECTS : \_\_\_\_\_

MCC : \_\_\_\_\_

INSPE : \_\_\_\_\_

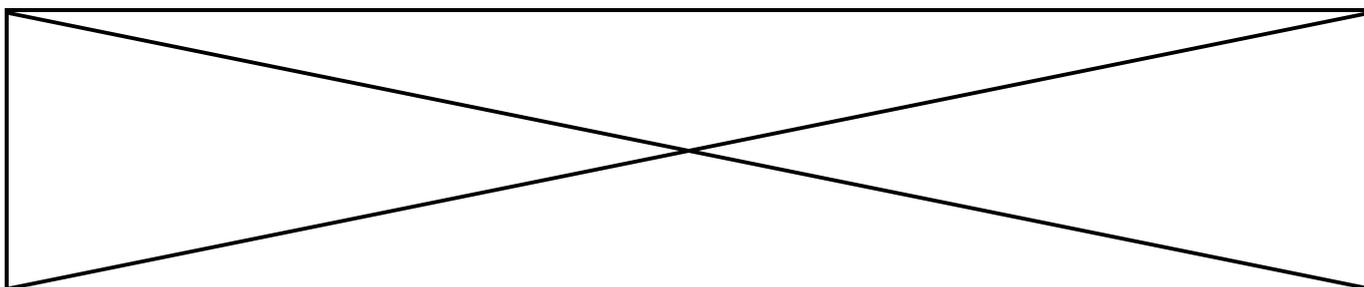
DU : \_\_\_\_\_

10. A combien d'années d'études après le bac correspond le diplôme de doctorat ? (1 point)

---

11. En règle générale quelle est la durée de préparation du doctorat (arrêté du 25/05/16) ? (1 point)

---



12. Combien faut-il d'ECTS pour valider un diplôme de master ?

(1,5 point)

---

13. Expliquer en quelques mots, en quoi consiste la réforme des études de santé du 4 novembre 2019 ?

(2 points)

---

---

---

---

---

14. Quelle est la différence entre une inscription administrative et une inscription pédagogique ?

(3 points)

---

---

---

---

15. Qu'est-ce qu'un normalien élève ?

(4 points)

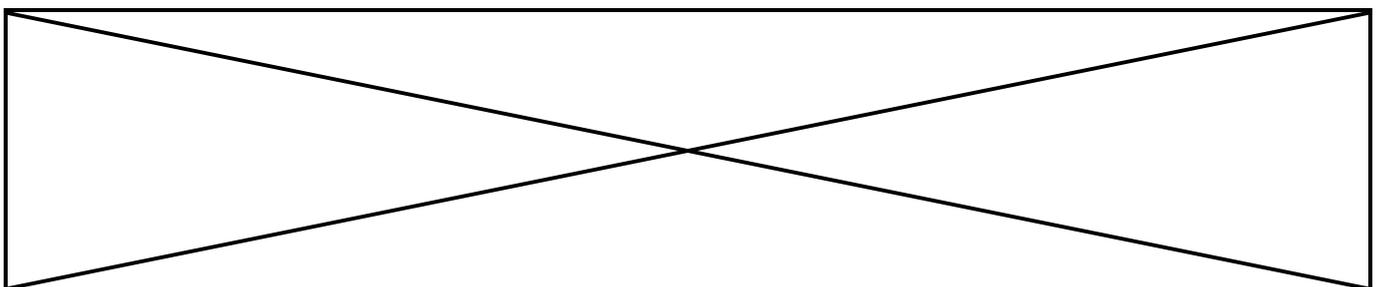
---

---

---

---

---



16. Détailler en quelques mots le dispositif de césure en scolarité et ce en quoi cela consiste.  
(4 points)

---

---

---

---

---

## CAS PRATIQUES (100 points)

### Cas pratique n°1 :

(30 points)

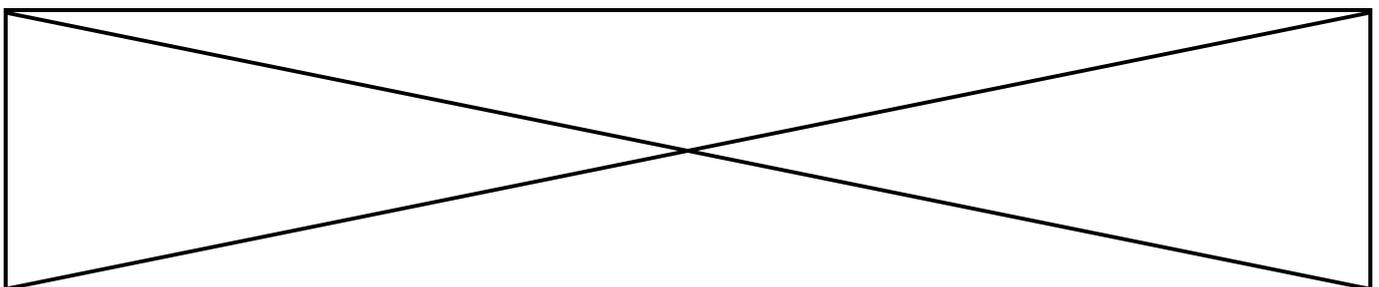
Le directeur de l'Institut de Recherches Philosophiques de l'université X à Lyon, François Perrin, organise le colloque "Mondialisation et Humanités" qui se déroulera du 16 au 17 novembre 2020. Il attend 70 participants à ce colloque dont une moitié doit payer des frais d'inscription d'un montant de 120 € TTC par personne. Par ailleurs votre directeur dispose d'une subvention de 4000 € TTC pour l'organisation de ce séminaire. 42 participants ne résident pas en région lyonnaise et devront dîner et être hébergés à l'hôtel (une nuitée prise en charge).

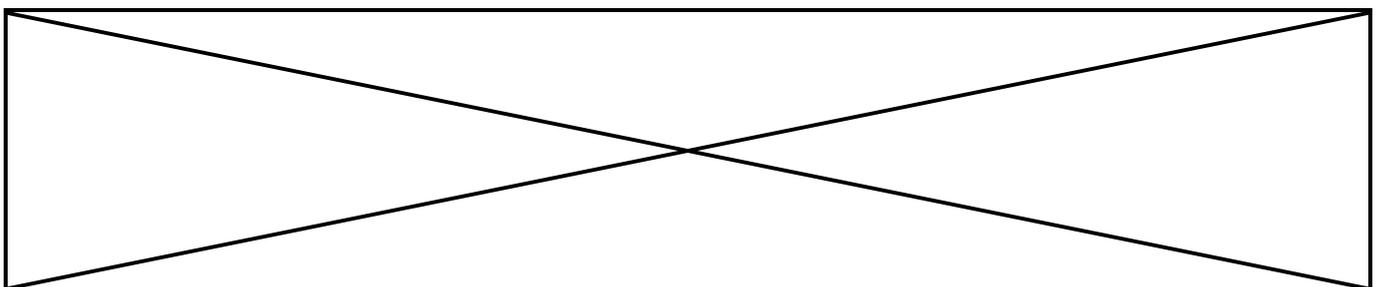
- le prix d'une nuitée avec petit déjeuner est de 110 € TTC
- le prix d'un déjeuner est de 17 € TTC
- le prix d'un dîner est de 21 € TTC
- le prix des pauses café du matin est de 2 € TTC par jour et par participant

Par ailleurs, vous devrez prendre en charge un devis de 70 plaquettes pour un montant de 11 € TTC prix unitaire.

Enfin le directeur a souhaité prendre en charge les frais de déplacement de deux chercheurs britanniques à hauteur de 1 200 euros.

1. Vous établirez le budget de cette conférence sous forme d'un tableau détaillé (page suivante).













Cas pratique n°7 :

(12 points)

Compréhension de texte : Voici 2 textes d'études statistiques sur la répartition hommes/femmes dans l'enseignement supérieur et dans la recherche.

## La parité dans l'enseignement supérieur

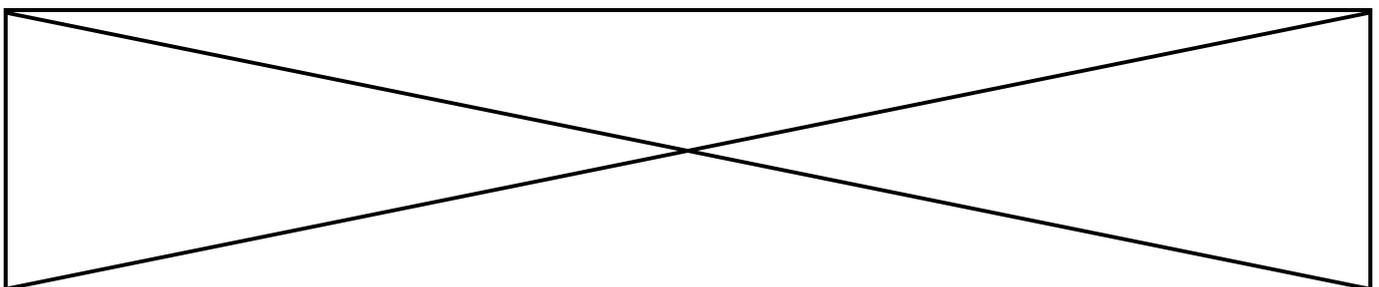
**La moitié des jeunes femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre à peine 41 % des jeunes hommes. Toutefois, elles sont très minoritaires dans les filières de formation scientifiques. Leur taux de chômage en 2016, trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, est plus élevé à presque tous les niveaux de diplôme, et leurs conditions d'emploi sont moins favorables.**

Après une scolarité au cours de laquelle elles ont en moyenne de meilleurs résultats que les garçons, les filles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat. En 2018, dans une génération, la proportion de filles lauréates de cet examen est supérieure de dix points à celle des garçons <sup>(1)</sup> (86 % contre 76 %). Parmi les admis au baccalauréat de la session 2019, 52 % sont des filles. Celles-ci poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur presque aussi souvent que les garçons, mais ne souhaitent pas s'inscrire dans les mêmes filières. Ainsi, en 2019, dans le système Parcoursup, la liste de vœux des femmes est, en moyenne, composée à 39 % de vœux en Licence, contre 28 % pour la liste des hommes. À l'inverse, les filières sélectives sont moins présentes dans les listes des femmes. Les vœux en CPGE représentent en moyenne 6 % des vœux de la liste des femmes contre 8 % de la liste des hommes. Il en va de même pour les IUT (9 % contre 16 %) et les STS (26 % contre 36 %).

La mixité des formations de l'enseignement supérieur est par conséquent très variable. Alors qu'en 2018-19 elles représentent 55 % des inscrits, les femmes en constituent près de la moitié en STS et en écoles de commerce, gestion et comptabilité, mais seulement 43 % en CPGE et 40 % en IUT. À l'inverse, les formations paramédicales et sociales sont très féminisées et comprennent 86 % de femmes. À l'université, elles sont 70 % dans les filières Langues, lettres et sciences humaines. En dix ans, leur part a légèrement progressé dans les formations scientifiques à l'université, mais reste encore minoritaire. Elles sont cependant 64 % dans les formations de santé et 62 % en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers. Alors qu'elles représentent 57 % des inscrits en Licence et 59 % en master, elles ne sont que 48 % en doctorat.

Parmi les femmes sorties de formation initiale en 2016, 51 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour seulement 41 % des hommes. Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur détiennent plus souvent des diplômes universitaires de niveau Bac + 5 (18 % en Master ou Doctorat contre 13 % pour les hommes) et sont très majoritaires parmi les diplômés au niveau Bac + 3 des formations paramédicales ou sociales. Elles sont aussi plus souvent diplômées au niveau Bac + 3 à l'université : 11 % sont diplômés d'une Licence contre 8 % pour les hommes. Pourtant, en décembre 2018, trente mois après la sortie de l'enseignement supérieur et pour chaque niveau de diplôme, le taux d'insertion des femmes est en moyenne inférieur à celui des hommes, en continuité avec la situation observée les années précédentes. En outre, quel que soit le diplôme, les femmes bénéficient de conditions d'insertion moins favorables. Elles occupent moins souvent un emploi stable (64 % en DUT à 79 % en Licence professionnelle contre respectivement 75 % et 86 % pour les hommes), travaillent plus fréquemment à temps partiel et accèdent dans de moindres proportions à des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires (47 % contre 70 % pour les hommes en DUT, 68 % contre 83 % en Licence professionnelle, 88 % contre 92 % en Master disciplinaire). Enfin, les emplois occupés par les femmes sont également moins bien rémunérés que ceux des hommes, les écarts médians atteignant environ 200 euros nets par mois.

<sup>(1)</sup> Par proportion de bacheliers dans une génération, on entend la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observée l'année considérée



## La parité dans la recherche

**En 2017, les femmes représentent 32 % de l'ensemble des personnels de recherche et 28 % des seuls chercheurs. Par ailleurs, 39 % des chercheurs en administration sont des femmes, contre 21 % en entreprise, contraste qui n'est pas propre à la France. Les proportions diffèrent selon le domaine de recherche, les domaines les plus mixtes en matière de parité étant ceux de la santé, de la chimie et de l'agronomie.**

En 2017, 618 600 personnes (en personnes physiques) ont participé en France aux activités de R&D.

Parmi l'ensemble du personnel de recherche et développement expérimental, 199 800 sont des femmes, soit un pourcentage de femmes de 32,3 %. Leur représentation est meilleure dans les administrations, organismes publics, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et institutions sans but lucratif (47 %) que dans les entreprises (23,2 %).

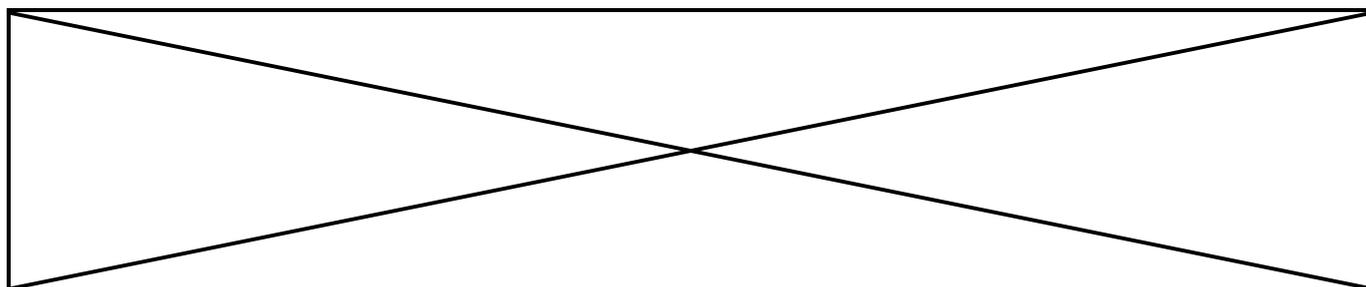
Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses dans le métier de chercheur (28,3 %) que dans les professions de soutien à la recherche (40,5 %). Ce contraste, au regard des qualifications des personnels de R&D est plus important en administration qu'en entreprise. Ainsi, en administration, parmi les personnels de soutien, la part des femmes est de 62,9 % contre 39,5 % pour les chercheurs, tandis que ces proportions sont respectivement de 27,0 % et 21,3 % en entreprise.

Indépendamment de leur secteur d'emploi, public ou privé, le rapport femmes-hommes diffère principalement par le domaine de recherche. La parité est meilleure dans les domaines de la santé et de la biologie, débouchés naturels de leurs disciplines de formation, qu'elle ne l'est dans l'aérospatial, l'énergie nucléaire et les technologies des transports et du numérique.

En 2017, hommes et femmes sont à parité parmi les chercheurs des centres hospitaliers (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC), de l'Inserm et de l'Institut Pasteur. En revanche, elles représentent seulement 18 % des chercheurs de l'Onéra et 21 % des chercheurs de l'Inria. Dans les entreprises, les chercheuses sont plus nombreuses que leurs collègues masculins dans la branche « Industrie pharmaceutique » (60,7 %) et dans l'« Industrie chimique » (50,2 %). À l'opposé, les femmes sont très peu représentées parmi les chercheurs en « Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs » (9,2 %), « Fabrication d'équipements de communication » (12,5 %) ainsi qu'en « Fabrication d'équipements électriques » (12,5 %).

Entre 2016 et 2017 (à champ constant), le nombre de femmes dans l'ensemble du personnel R&D reste stable en France. Pour autant, parmi les chercheurs, la part de chercheuses augmente légèrement en entreprise (+ 0,1 point), mais reste stable dans les administrations. Les effectifs de femmes dans le personnel de soutien, au sein des entreprises comme des administrations, se maintiennent également. Pour autant, ce phénomène résulte d'un effet de structure lié au poids grandissant des chercheurs en entreprise (256 milliers en 2017, contre 238 milliers en 2016) relativement à celui des administrations (160 milliers en 2017, contre 159 milliers en 2016), conjugué à une moindre part de femmes dans l'ensemble du personnel R&D des entreprises par rapport à celui des administrations.

Les observations sur le territoire français sont semblables à celles des autres pays de l'OCDE : on y constate une sous-représentation féminine parmi les chercheurs, particulièrement dans les entreprises. Dans ses administrations, Le Portugal est le seul pays à obtenir une parité dans la carrière de chercheur en 2017 avec 50% de chercheuses. A contrario, au Japon, Corée du Sud, Pays-Bas, et Allemagne, les femmes représentent respectivement 16 %, 20%, 26 %, et 28 % des chercheurs. Dans chacun de ces pays, 60 % des chercheurs, ou plus, travaillent en entreprise.



1. Dans quel type de formation du LMD les femmes sont-elles les plus représentées ?

---

---

2. De combien est l'écart médian de salaire entre les hommes et les femmes ?

---

---

3. Entre l'administration et l'entreprise, où les femmes sont-elles le mieux représentées dans la recherche ?

---

---

